

Régie de l'énergie - Dossier R-3541-2004  
Cause tarifaire 2005-2006 d'Hydro-Québec Distribution

**Le traitement proposé pour pallier au manque à gagner  
découlant de la mise en application des tarifs  
le 1<sup>er</sup> avril plutôt qu'au 1<sup>er</sup> janvier  
(le « cavalier »)**

Jacques Fontaine

Témoignage rendu dans le cadre de la preuve de:  
Stratégies Énergétiques (S.É.)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Pièce SÉ-AQLPA-6, Doc. 2 - Le 14 Décembre 2004

1

Régie de l'énergie - Dossier R-3541-2004 - Pièce SÉ-AQLPA 6, Doc. 2  
Le « cavalier »

- Nous appuyons la répartition du « cavalier » sur 12 mois.
- Un cavalier sur 9 mois entraînerait une baisse en pleine saison de chauffage. Ce serait l'équivalent de rabais en pointe, ce qui serait incompatible avec les principes tarifaires.
- Le principe d'une hausse des tarifs au 1<sup>er</sup> janvier a déjà été écarté avec raison par la Régie. Le consommateur ne pourrait y répondre adéquatement.
- Le report du total du manque à gagner à avril 2006 serait également incompatible avec les principes tarifaires. Un tel décalage dans le report du compte serait injustifié.

Jacques Fontaine  
14 Décembre 2004

2

Régie de l'énergie

DOSSIER: **R-3541-2004**  
DÉPOSÉE EN AUDIENCE

Date: **14 décembre**

Pièces n°: **SE/AQLPA-6**  
**2004**  
**doc. 2**